

en Île-de-France
l'Ordre des architectes

Rapport d'activité
2010

Sommaire

Introduction

- « L'architecture est une idée neuve », par Bernard Mauplot p. 5
- Les 24 élus du Conseil p. 8
- Les services permanents du Conseil p. 9

I Représenter la profession et promouvoir l'architecture

- 1) Les débats et soirées de l'Ordre p.10
 - a) Les architectes et la métropole parisienne p.10
 - b) Débat sur l'évolution de la commande p.11
 - c) Le 6^e Bal des architectes p.11
- 2) L'information des architectes p.12
 - a) Les ateliers p.12
 - b) Les Rencontres des Jeunes Architectes p.13
- 3) Sensibiliser à l'architecture p.14
 - a) Le journée d'information pour les lycéens p.14
 - b) « Réponses d'architectes » à la Foire de Paris p.15
 - c) L'opération « Les architectes dans les classes » p.16
 - d) Préparation de l'exposition « Vu de l'intérieur, habiter un immeuble en Île-de-France de 1945 à 2010 » p.17
- 4) Pour un Ordre représentatif de la diversité des métiers p.18
- 5) La représentation de la profession p.19
 - a) Les délégués départementaux p.19
 - b) Les jurys de concours p.20
 - c) Les experts judiciaires p.21
 - d) La participation aux jurys HMONP p.21
- 6) Les publications et relations presse p.22
 - a) Le Courrier des architectes p.22
 - b) Le site Internet p.22
 - c) Les newsletters p.23
 - d) Les relations avec la presse p.23

II Le Tableau des architectes : le cœur d'une profession réglementée

1) <u>Les Mouvements du Tableau des architectes et sociétés d'architecture</u>	p.25
2) <u>Le contrôle de l'assurance professionnelle</u>	p.26
3) <u>Les nouvelles rubriques du Tableau</u>	p.26
4) <u>L'architecte honoraire</u>	p.27
5) <u>La libre prestation de services</u>	p.27
6) <u>Les prestations de serment</u>	p.27
7) <u>La Commission Solidarité Entraide (CSE)</u>	p.28
8) <u>Le Guichet Unique</u>	p.28

III Le service juridique : prévenir, conseiller et concilier

1) <u>Les outils de règlement amiable des litiges et de précontentieux</u>	p.29
a) Les conciliations	p.29
b) La commission des honoraires / marchés privés	p.29
c) La commission des marchés publics	p.30
d) La commission de déontologie	p.30
2) <u>Les actions en protection du titre d'architecte</u>	p.30
3) <u>L'information juridique des architectes et du public</u>	p.31
a) Le service de renseignement juridique par téléphone	p.31
b) Les permanences juridiques	p.31
c) L'information juridique du public	p.31
4) <u>La veille juridique</u>	p.32
5) <u>Autres activités juridiques</u>	p.32
a) L'intervention dans le cadre des procédures de sauvegarde des entreprises	p.32
b) Exécution des jugements de suspension et de radiation rendus par la Chambre régionale de Discipline	p.33
6) <u>La Chambre régionale de Discipline</u>	p.33

IV Les finances

1) <u>Les charges</u>	p.35
2) <u>Les produits</u>	p.36

L'architecture est une idée neuve

par Bernard Mauplot, Président



Les architectes d'Île-de-France viennent de renouveler la moitié de leurs représentants au Conseil Régional de l'Ordre. Pour la première fois ils ont élu **à parité 12 femmes et 12 hommes architectes.**

A l'image d'une profession qui assume sa diversité et revendique une même formation et une même culture, ces élus exercent dans la Maîtrise d'œuvre, seuls ou en société, petite ou grande, dans la Maîtrise d'ouvrage publique ou privée.

Ces architectes sont enseignants, paysagistes, urbanistes, architectes du patrimoine, architectes conseil de l'Etat, syndiqués ou adhérents d'associations professionnelles. Ils sont issus de listes diverses mais travaillent ensemble à représenter tous les architectes d'Île-de-France, convaincus de l'intérêt public de leur mission.

L'architecture est une idée neuve

L'architecture est aujourd'hui reconnue comme une discipline universitaire, elle entre dans les programmes d'enseignement des écoles du primaire et du secondaire, elle occupe les magazines grand public, elle est partie prenante du développement durable, s'étend aux questions de territoires, du paysage ; elle s'invite en politique et bouscule les enjeux de gouvernance en proposant des logiques de projet face à des logiques institutionnelles ou réglementaires ; progressivement, imparfaitement, mais inexorablement. L'architecture se transforme pour mieux se redéployer. Elle a créé de nouveaux métiers qui s'imposent dans tout le processus de production du cadre de vie, de la fabrication de la ville et du quotidien.

Les architectes sont au cœur de cette évolution de notre société et devraient pleinement en bénéficier.

Et pourtant beaucoup trop d'entre eux connaissent de réelles difficultés dans leur exercice. Difficultés d'accès à la commande, précarité, isolement sont le lot quotidien de beaucoup de nos confrères. Il n'est pas supportable qu'à l'heure où la culture architecturale commence enfin à pénétrer les esprits, la profession d'architecte ne puisse trouver les moyens d'apporter sa contribution à un intérêt public reconnu par la loi, **dans des conditions décentes, structurées et pérennes.**

Décentes ? C'est refuser l'idée que notre société forme à bac +5 des citoyens dont le revenu annuel n'a pas dépassé 25 000 € en 2009, pour la plupart.

Structurée ? C'est défendre l'idée que la pratique collective de l'architecture n'empêche pas l'expression des talents individuels, comme l'on démontré depuis longtemps nombre de disciplines et que le partage du travail et la mise en réseau des compétences seront créateurs de richesse et d'inventivité.

Pérenne ? C'est offrir aux jeunes professionnels un autre avenir au sein d'agences à même de capitaliser les savoirs, de renouveler les énergies et d'assurer la solidarité entre générations, ainsi que la sortie d'activité.

C'est relancer la commande en proposant un cadre de vie durable, pour que les générations futures n'aient pas à gérer les conséquences d'un désengagement de l'Etat dans des domaines comme le logement, la ville et les territoires.

Oui, les architectes sont à la croisée du monde marchand et du monde culturel. C'est leur spécificité, c'est leur richesse. Vouloir les cantonner dans l'un ou l'autre de ces mondes serait vain et inefficace, parce que la société a besoin d'architectes indépendants pour garantir l'intérêt public, parce que la société est aussi en attente de réponses à sa demande de services.

L'architecture est une idée neuve et les architectes sont aujourd'hui en capacité de répondre aux questions nouvelles qui leurs sont posées. Leur formation leur permet de faire la synthèse de l'ensemble des données et contraintes attachées à la production du cadre bâti. Données de programme, contraintes techniques, financières, normatives, enjeux de délai, mais également de société, de culture, de développement durable. Ils le font à des échelles et des niveaux d'intervention qui dépassent aujourd'hui les frontières de la construction d'un bâtiment.

Ils ne le font pas seuls. Les architectes savent s'entourer des compétences de partenaires spécialisés qui contribuent de façon essentielle à la résolution d'une équation de plus en plus complexe dans l'acte de construire. A chacun son métier. Les architectes ont besoin de ces partenaires, et les partenaires ne peuvent se passer des architectes. La maîtrise d'œuvre a un bel avenir si elle sait valoriser à sa juste valeur le rôle de chacune de ses composantes.

L'architecture souffre d'autre chose. Le tripode historique maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entrepreneur s'est trouvé déséquilibré par une évolution de notre société qui a vu croître de grands groupes de BTP que les logiques naturelles de profits ont conduit à investir les champs de la maîtrise d'ouvrage privée, puis publique. Se substituant à la première, puis à la seconde qui y trouve son compte face à ses faibles capacités d'investissement.

Parce qu'elle menace la nécessaire indépendance de l'architecte, dont le poids économique n'est pas en mesure de jouer à jeu égal avec ces groupes d'entrepreneurs devenus financiers, cette évolution représente un véritable danger pour l'intérêt public de la création architecturale.

Force est de constater qu'un nouvel équilibre reste à trouver dans ces relations entre monde culturel et monde marchand. Les architectes ont donc des combats à mener pour :

Partager l'intérêt public de la création architecturale : c'est-à-dire responsabiliser tous les acteurs du cadre bâti, maîtrise d'ouvrage, ingénierie, programmation, et rompre l'isolement de l'architecte trop souvent seul garant de l'intérêt public. C'est obtenir, face au glissement de la commande publique vers le secteur privé, un cadre réglementaire qui garantisse l'intérêt général dans tous les projets, y compris urbains.

Cultiver et développer la demande d'architecture : c'est activer inlassablement la promotion de la culture architecturale auprès des décideurs, des élus, du public. C'est former davantage d'architectes et développer de

nouveaux champs d'intervention, en travaillant avec les écoles d'architecture sur l'évolution des contenus de la formation initiale.

Moderniser les conditions d'exercice de la MOE : c'est-à-dire associer solidairement les partenaires de la maîtrise d'œuvre à la responsabilité sociale de leur activité. Rééquilibrer la maîtrise d'œuvre autour de l'architecte et revaloriser leurs prestations pour lutter contre le dumping. C'est clarifier le contenu et les objectifs de la H.M.O.N.P. et développer une formation continue adaptée aux attentes des architectes.

Rassembler les architectes autour des enjeux de société : c'est fédérer et développer les actions des architectes du service public, AUE, architectes conseil de l'Etat, des collectivités territoriales et de la maîtrise d'ouvrage institutionnelle pour un aménagement durable des territoires. C'est promouvoir la diversité des métiers de l'architecture, vecteur de la diffusion de la culture architecturale dans la société, à travers la mise en réseau des architectes de tous horizons, au sein d'un Ordre encore plus ouvert et partagé.

Les architectes élus au Conseil Régional d'Île-de-France ont commencé ces combats. Ils vont les poursuivre demain :

- en développant le Pôle de formation Environnement Ville et Architecture, afin de permettre à tous les architectes, qu'ils soient libéraux ou salariés, la réappropriation de la formation professionnelle continue par une offre adaptée à leurs besoins et aux évolutions sociétales, une offre d'excellence à des coûts inférieurs à ceux du marché,
- en créant la commission des marchés publics, un outil au service des architectes, des maîtres d'ouvrage et du public, agissant pour faire évoluer les pratiques dans le sens de l'intérêt général en s'imposant comme un lieu de médiation et d'observation de la commande publique à même d'évaluer et d'anticiper ses évolutions,
- en participant au comptoir de la Maîtrise d'œuvre et en reconduisant les plates formes de convergence avec toutes les organisations professionnelles, syndicat de l'architecture, UNSFA, SFA, Académie d'architecture, Mouvement des architectes, DPA...
- en revendiquant auprès des pouvoirs publics des dispositions fiscales incitatives pour les particuliers afin d'élargir et faciliter le recours aux architectes,
- en conduisant avec la Maison de l'architecture l'opération « les architectes dans les classes »,
- en revendiquant une ouverture de l'Ordre à tous les architectes diplômés,
- en défendant l'idée d'une déclaration Européenne de l'intérêt public de la création architecturale...

63 %, des architectes déclaraient dans un récent sondage être optimistes pour l'évolution de leur activité. Ils ont raison. Les architectes n'ont pas dit leur dernier mot !



Le Président
Bernard Mauplot
Le 13 janvier 2011

Les 24 membres du Conseil

L'Ordre des architectes d'Île-de-France représente **9710 architectes**, soit 33% des effectifs de la profession, et **2515 sociétés d'architecture** soit 32% des effectifs de la profession.

Le Conseil se réunit en assemblée plénière au minimum tous les deux mois en présence du Commissaire du Gouvernement. Les délibérations sont consignées dans un procès-verbal.

A la fois organe exécutif et instance de réflexion du Conseil qui l'élit lors de sa première réunion suivant les élections, le Bureau tient séance chaque semaine pour assurer le suivi des dossiers.

Composition du Bureau 2010 – 2013 :

Président :	Bernard Mauplot
Vice-président :	Jacques Audren
Vice-président :	Louis Soria
Présidente du Pôle EVA :	Sylvie Remy
Trésorier :	Guilhem Roustan
Secrétaire :	Isabelle Latappy

Les 24 conseillers 2010 – 2013 :

Olivier Arène	Jacques Hesters
Jacques Audren	Isabelle Latappy
Emilie Bartolo	Bernard Mauplot
Gilles Bouchez	Marie Minier
Sylvie Boulanger	Elisabeth Mortamais
Ursula Biuso	Véronique Parent
Olivier de Certeau	Raphaële Perron
Jean-Michel Daquin	Philippe Prost
Samuel Delmas	Sylvie Remy
Julie Fernandez	Guilhem Roustan
Valérie Flicoteaux-Melling	Louis Soria
Edith Girard	David Ventre

Les services permanents du Conseil

Délégation Générale

déléguée générale

Frédérique Pfründer

assistante, secrétariat des conseillers

Maud Le Jeune

secrétaire

Jacqueline Fraigne

chargées de mission

Ophélie de Mareuil

Camille Chastagner

Communication

chargé de communication

Basile Valentin

Finances / Personnel

comptable

Nathalie Chevalier

Tableau

responsable

Valérie Rodony

secrétariat

Sébastien Carpentier

Jessica Ourrad

Juridique

juristes

Sébastien Lamy

Sébastien Le Gloahec

secrétariat

Michèle Tixier

Wilfried Hermann

Greffe de la chambre de discipline

secrétaire

Catherine Gilsanz

Accueil & relations au public, location d'espaces

Christine Dubosque

Sylvie Crozet

Régie

régisseur général

Jérémy Martin

I - Représenter la profession et promouvoir l'architecture

En 2010, l'Ordre des architectes d'Île-de-France a souhaité multiplier les actions de communication et représentation institutionnelle à destination des architectes, des étudiants, des maîtres d'ouvrage et du grand public francilien. Dans cet objectif, de nombreuses initiatives ont été développées, qu'il s'agisse de l'organisation de manifestations, du lancement d'actions institutionnelles ou de publications.

1) Les débats et soirées de l'Ordre

a) Les architectes et la métropole parisienne

La question de « Paris Métropole » ne s'arrête pas aux controverses sur le choix de tel ou tel projet de transport ni sur la gouvernance qui monopolisent aujourd'hui les débats politiques. La fabrication de la métropole est un vrai défi de civilisation. Elle interroge des champs de réflexion nouveaux sur la forme urbaine, l'échelle des territoires, les nouveaux pôles urbains et leurs potentiels.

Les questions que pose le grand Paris sont aujourd'hui connues : la métropole



est-elle la bonne échelle pour résoudre le défi d'une agglomération d'après-Kyoto, solidaire et douce à ses habitants ? De quelle nature peut être son développement, comment construire un territoire métropolitain à partir de toutes les banlieues, comment inclure les villes nouvelles dans cette vision globale et quel regard poser au-delà des limites construites de la ville ?

L'ensemble des architectes franciliens a un rôle à jouer et des réponses à porter face à ces interrogations. Ils sont autant d'acteurs impliqués dans la vie locale, autant d'interlocuteurs possibles pour le politique comme pour le citoyen.

C'est dans ce contexte que l'Ordre des architectes d'Île de France a initié en 2008 un cycle de

rencontres avec des acteurs du projet métropolitain. Après 3 débats en 2008, 4 en 2009, le cycle thématique s'est poursuivi en 2010 avec trois rencontres, pour lesquelles Vincent Fouchier (directeur général adjoint de l'IAU IDF) a accepté de nous accompagner en tant que grand témoin :

➤ Deux rencontres à la Maison de l'architecture :

- Quelle(s) gouvernance(s) pour une métropole de 11 millions d'habitants ? (3 juin) avec Philippe Dallier, sénateur-maire de Seine-Saint-Denis, Emmanuel Bellanger, historien et David Mangin, architecte-urbaniste
- Partie de campagne : comment repenser les limites de la métropole ? (17 juin) avec Yves Lion, architecte-urbaniste, Jean-Marie Stephan, chargé de mission Territoires à la DRIAF et Daniel Béhar, géographe (IAU, Acadie)

- Une rencontre in situ en Seine-et-Marne :
 - Comment faire le Grand Paris en Seine-et-Marne ? Avec André Aubert, maire de Brie-Comte-Robert et Vice-président du Conseil général, Jacques Ripault, architecte.

Ces débats ont chacun rassemblé entre 70 et 150 personnes, et ont permis des regards croisés et des échanges riches sur ces sujets complexes. Ils sont écoutables en ligne sur le site internet de l'Ordre des Architectes d'Île de France

b) Débat sur l'évolution de la commande : « Commande d'architecture : qui se soucie de l'intérêt public ? » (14 octobre 2010)

Les modes de construction urbaine ont profondément évolué au cours des 15 dernières années ; des pans entiers de la ville, confiés par les collectivités à des aménageurs privés, se construisent aujourd'hui en dehors des procédures de marchés publics. De façon plus générale, l'acuité des exigences de rentabilité et des contraintes réglementaires et techniques impose de nouveaux rapports entre les architectes et leurs interlocuteurs et partenaires, de plus en plus nombreux sur un projet. Ces évolutions significatives nécessitent que soit menée une réflexion de fond sur les moyens d'assurer, quelle que soit la procédure de commande choisie, la prise en compte de l'intérêt public, qui passe, comme l'a reconnu la loi il y a plus de 30 ans, par la qualité des constructions et la qualité architecturale. Aux côtés des architectes, qui en sont aujourd'hui les garants et avec quels moyens ? C'est autour de ces questions que l'Ordre des architectes d'Île de France a souhaité inviter à débattre les différents acteurs de ces procédures, architectes bien sûr, mais aussi aménageurs, promoteurs ou représentants des collectivités locales.

Ont ainsi participé à cette table ronde : André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux, Marc-Antoine Jamet, maire de Val de Reuil, Laurent Théry, urbaniste, Grand Prix d'urbanisme 2010, président du Club Ville



Aménagement, Vincent Heuzé, directeur, Nexity Villes et Projets, Vincent Renard, économiste, responsable du pôle Fabrique urbaine au sein de l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales), Jacques Audren, architecte, élu à l'Ordre des architectes d'Île-de-France.

Ce débat a réuni plus d'une centaine de personnes dans la chapelle des Récollets et a ouvert des pistes de réflexion sur lesquelles le Conseil ne manquera pas de revenir dans les prochains mois.

c) Le 6^e Bal des architectes (24 juin 2010)

L'organisation d'un Bal des architectes vise plusieurs objectifs : véhiculer une image conviviale et festive de l'institution, faire connaître le rôle de l'institution, le lieu dont elle dispose et les activités qu'elle y propose, fédérer tous les acteurs du monde de l'architecture en Île-de-France.

Afin d'améliorer et d'anticiper la gestion de l'affluence, l'entrée du Bal était payante cette année, d'un montant symbolique de 5 € par carton soit 2,50 € par personne. Le caractère payant de l'évènement avait pour objectif de

souligner le fait que le Bal n'est pas financé par les cotisations et de cadrer l'évènement sur son objectif professionnel.

Le 6e Bal des architectes a attiré environ 2000 personnes (pour mémoire, le 5e Bal en 2008, avait accueilli plus de 4800 personnes soit plus du double).

L'aspect qualitatif a été préféré à l'aspect quantitatif.



Nuit festive, le 6ème Bal des architectes a aussi été une nuit solidaire : à cette occasion, c'est l'ensemble de la profession qui a témoigné, avec la Fondation Abbé Pierre, de son engagement pour la réalisation de logements pour les plus démunis. Afin d'aider à donner un toit à ceux qui n'en ont pas, les droits d'entrée de cette soirée ont été intégralement reversés à la Fondation Abbé Pierre, soit la somme de 5000 euros pour le logement des défavorisés.

Les publics du Bal sont variés : des architectes, des agences, des institutions, des associations, des étudiants, la maîtrise d'ouvrage, la presse, et le grand public.

De manière générale, on constate que le Bal des architectes s'est imposé comme un rendez-vous

fort et incontournable de la profession.

Bilan 2010 : 2000 participants

2) L'information des architectes

a) Les Ateliers (de janvier à décembre 2010)

Destinés à améliorer, conforter et actualiser la pratique professionnelle des



architectes, les Ateliers sont des rencontres d'information mensuelles et gratuites qui répondent à une attente forte de la profession. Ils couvrent l'ensemble des champs de compétences de l'architecte et ont chacun lieu une fois par mois pour des groupes de 30 personnes environ. Le service communication est en charge des relations avec les partenaires, de la communication, de l'organisation pratique et logistique, du suivi des inscriptions, de la

réalisation et de l'édition des programmes de salle.

- l'Atelier numérique : animé par Z.STUDIO, il traite de sujets liés à l'informatique et l'architecture et à l'actualité numérique. En 2010, cet atelier a réuni 285 personnes sur 8 séances autour des thèmes suivants :
 - « Le web et la communication des agences d'architecture » (50 p.)
 - « Le salon Imagina 2010 » (40 p.)
 - « La modélisation 3D de formes complexes » (60 p.)
 - « Outils de gestion de projet et de gestion d'agence » (50 p.)
 - « Acrobat et l'architecture » (15 p.)
 - « Nouveauté des logiciels pour l'architecture » (40 p.)
 - « Outils de visualisation et communication 3D » (20 p.)

- « Solutionnez vos problèmes informatiques et logiciels » (10 p.)
La moyenne de fréquentation est de 35 participants par séance.
- l'Atelier emploi et formation : animé par ArchiBat, il propose conseils et bilan personnalisé pour les architectes. En 2010, cet atelier a réuni 99 personnes sur 10 séances, autour de deux thèmes alternatifs :
 - « Session salariés - repositionnement professionnel »
 - « Session jeunes diplômés - 1er emploi »
 La moyenne de fréquentation est de 10 participants par séance.
- l'Atelier de l'organisation : animé par Methodus, il traite de sujets liés à l'organisation de l'entreprise d'architecture. En 2010, cet atelier a réuni 264 personnes sur 9 séances autour des thèmes suivants :
 - « Actualités du début d'année » (25 p.)
 - « HMONP : la mise en situation professionnelle » (30 p.)
 - « Les ressources financières de l'entreprise » (30 p.)
 - « La formation des salariés » (4 p.)
 - « Le statut social du dirigeant » (15 p.)
 - « Négocier les contrats » (60 p.)
 - « Pourquoi faire une société d'architecture ? » (40 p.)
 - « Les procédures de la commande publique » (30 p.)
 - « Ressources humaines : les contrats de travail » (30 p.)
 La moyenne de fréquentation est de 29 participants par séance.

Bilan global 2010 : **648 participants pour 27 Ateliers**

b) Les Rencontres des Jeunes Architectes (14 janvier 2010)

Dès le début du mandat est née l'idée de faire se rencontrer entre elles trois catégories d'inscrits au Tableau : les jeunes architectes, les grosses agences, et les agences. L'objectif de ces rencontres est de créer du lien, de mettre en commun les expériences et permettre aux participants d'échanger dans la durée. L'institution sert alors de passerelle entre praticiens pour garantir une meilleure solidarité au sein de la profession. Répondant à cette dynamique, la 1^{ère} Rencontre des Jeunes Architectes a eu lieu le jeudi 14 janvier. Cette journée était organisée sous forme d'ateliers, animés par des conseillers. Trois thèmes ont été retenus : « Accès à la commande », « Contrat et honoraires », « Partenaires de l'agence ».

Les participants ont fait part de leur grande satisfaction et ont manifesté un



réel enthousiasme à l'issue de cette journée. Sur les 950 prestataires des années 2007 et 2008, et alors que l'objectif était d'en réunir 50 pour cette première édition, 46 architectes ont participé à cette journée qui a permis un retour d'expérience sur la réalité du terrain et la mise en pratique de la formation initiale. Une synthèse des discussions a été réalisée et transmise à l'ensemble des

participants et intervenants. L'objectif est de reconduire cette action en 2011.

3) Sensibiliser à l'architecture

a) La journée d'information pour les lycéens (3 février 2010)

En tant que délégataire de mission de service public, l'Ordre des architectes



d'Île-de-France doit être un lien permanent entre le grand public et la profession, et ce à tous les niveaux. C'est pourquoi, en réponse à une forte demande, et comme il l'avait fait en 2006, le CROAIF a organisé un après-midi d'information sur le métier d'architecte pour les lycéens de la région Île-de-France. L'objectif était de faire découvrir les filières de formation, le métier d'architecte et la diversité des pratiques existantes, pour les aider dans leur choix d'orientation. Cette action s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation à l'architecture.

L'exceptionnelle affluence observée lors de cette manifestation (plus de 400 personnes !) témoigne d'un vif intérêt de la part des lycéens pour la profession d'architecte.

La force de cette action est de proposer au même endroit et au même moment la possibilité de rencontrer les 7 écoles d'architecture, et d'aller plus loin avec un débat sur les pratiques du métier (que l'on peut réécouter sur le site Internet du CROAIF). Des architectes d'horizon et d'exercices divers ont apporté aux lycéens des informations sur leurs formations, leurs parcours et par leur présence, ils ont attesté du travail de complémentarité que le CROAIF développe pour l'ouverture au tableau de tous les architectes : Marie Minier, Vice-Présidente et Jean-Christophe Tougeron, Vice-Président (animateurs), Hervé Delmare, Chef du Bureau des enseignements à la Direction Générale des Patrimoines, Ministère de la Culture, Cloud de Grandpré, Président du réseau des Maisons de l'architecture, Marc Dilet (architecte libéral), Nicolas Vernoux-Thelot, agence In Situ (architecte



associé), Olivier Haye, Directeur de l'architecture de Gecina (maître d'ouvrage privé), Damien Dechelette, Sénat (maître d'ouvrage public), Paul Gresham, Ecole d'architecture de Bretagne (enseignant-chercheur), Jean-Luc Hesters (architecte-conseil), Dominique Picard (architecte-voyer de la Ville de Paris), Bruno Mengoli (architecte-urbaniste de l'Etat, chef du SDAP 93).

La date de cette journée d'information a été déterminée par le CROAIF pour correspondre, d'une part en amont à la date des préinscriptions aux examens d'entrée en école d'architecture et d'autre part à celle des portes ouvertes des écoles.

Le public était nombreux et varié : garçons, filles, parents accompagnateurs, enseignants, classes entières, représentants de Centres d'Information et d'Orientation...

La légitimité de l'institution dans cette démarche est totale, cela a été dit et redit par les représentants des écoles d'architecture. Leur discours témoigne d'une vraie reconnaissance du travail de l'Ordre et de la satisfaction de sentir l'institution près d'eux.

Cette manifestation avait le soutien de partenaires presse (d'A et A Vivre), et a bénéficié de l'apport documentaire du Ministère de la Culture, du Conseil

National de l'Ordre des Architectes, et de la Cité de l'architecture et du Patrimoine.

L'objectif est de renouveler cette action chaque année.

Bilan 2010 : 400 participants

b) Réponses d'architectes à la Foire de Paris (du 29 avril au 9 mai 2010)

L'Ordre des architectes d'Ile-de-France a organisé "Réponses d'architectes" du 29 avril au 9 mai 2010 dans le cadre du Pôle Maison de la Foire de Paris (Parc des expositions – Porte de Versailles). Pendant 11 jours chaque visiteur désireux de construire ou d'améliorer sa qualité de vie dans son habitat, sa maison ou son appartement, a pu rencontrer un architecte qui l'a conseillé gracieusement sur son projet. Un espace de 180 m² était dédié à cette manifestation dans le Hall 1 du Parc des expositions – Porte de Versailles qui regroupe les salons de l'Immobilier, des Solutions de Rénovation, de la Piscine et du Jardin.



Pour sa quatrième année successive, notre action menée à la Foire de Paris avec le soutien de COMEXPOSIUM, atteint une maturité incontestable. Comme chaque année, le public autant que les architectes étaient présents à ce

rendez vous, et ainsi, près de 1600 consultations ont été délivrées, nous conduisant à environ 3 000 personnes amenées à entrer en contact et à mieux appréhender la profession d'architecte (les visiteurs viennent fréquemment à deux). Cette fréquentation est la marque du succès de notre objectif qui est de toujours mieux faire connaître l'étendue des compétences du métier d'architecte, sa proximité, son utilité publique.

Les points marquants :

- Si la satisfaction du public s'est accrue cette année, parions que c'est en grande partie grâce à l'augmentation de la durée des consultations, en réponse aux retours d'opinion collectés sur les précédentes sessions.
- Du côté des architectes, la position militante reste toujours aussi présente puisque près de 80% d'entre eux sont présents sur le stand avec une conviction militante. Nombre d'entre eux également perçoivent cette action comme une opportunité de sortir de la routine de l'agence, de se confronter à des profils de publics extrêmement variés, de s'ouvrir un peu plus sur l'extérieur.
- Mais aussi, pour 50% d'entre eux (plusieurs réponses possibles) l'action est une occasion d'accéder à de nouvelles commandes, par la poursuite des contacts établis lors des consultations – axe que nous avons ouvert au fil des sessions successives.

Dans cette année économiquement difficile, on ne peut que se féliciter du succès de cette action qui continue de drainer un large public, malgré la raréfaction des perspectives de projets, et qui répond toujours autant à son objectif historique de « démocratisation » de l'image de l'architecte, Perspectives 2011 : pour une prochaine session, nous maintiendrons évidemment le cap de cet objectif prioritaire ; toutefois la maturité de l'action doit nous amener à nous questionner sur la réactualisation de son concept, qui est une condition de sa poursuite. Dans cette perspective, une réflexion sur les points suivants pourra être engagée :

- la conception du stand (enquête à mener auprès des architectes) ?
- l'adéquation entre annonce préalable de l'évènement et contenus apportés en réponse
- le renforcement de l'opportunité de prise de commande pour les architectes consultants
- une meilleure anticipation pour la mobilisation de partenaires économiques de l'action ordinale
- les moyens de créer plus de convivialité entre architectes sur le stand

Bilan 2010 : **11 jours de consultation, 1 569 consultations tenues, 153 architectes bénévoles se sont relayés pour tenir ces consultations, plus de 50 articles ou sujets dans la presse (écrite, audiovisuelle et web)**

c) L'opération « Les architectes dans les classes »

Pour faire suite à la volonté des élus de porter la question architecturale en milieu scolaire, l'Ordre des architectes d'Île-de-France a lancé, dans le cadre de ses missions, une action de sensibilisation à l'architecture (en partenariat avec les rectorats de Paris et Créteil, et les C.A.U.E. de Paris, de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et sous le haut patronage du Ministère de la Culture) pour aller au devant du jeune public, le familiariser à l'architecture et susciter chez lui le désir d'architecture. L'opération « les architectes dans les classes » établit des partenariats entre le monde scolaire et les architectes, mobilise le réseau des 9800 inscrits à l'Ordre en Île-de-France, et s'appuie sur l'expérience des actions menées depuis plusieurs années par l'ensemble des CAUE d'Île-de-France pour sensibiliser à grande échelle les jeunes scolarisés dans les Académies franciliennes.



Cette initiative s'adresse aux 1 186 000 élèves des 4 300 établissements des académies de Paris et Créteil, du C.P à la terminale. L'objectif est de faire intervenir ponctuellement les architectes franciliens dans les classes pour éveiller la curiosité des futurs citoyens sur leur cadre de vie. Les architectes s'inscrivent dans une démarche engagée et interactive – à la croisée d'autres matières scolaires comme l'histoire, la géographie, les sciences... Les architectes s'inscrivent auprès de l'Ordre des architectes d'Île-de-France. Les enseignants intéressés prennent contact avec le CAUE de leur département, qui les met en relation avec un architecte pour une intervention préparée en binôme par l'enseignant et l'architecte. Les parents d'élèves peuvent bien sûr faire part de cette initiative auprès de leur établissement scolaire.

Cette action s'accompagne de la publication d'un guide de 16 pages destiné aux architectes participants : il explique l'intérêt et les buts de l'action, il précise la démarche à suivre pour y participer, il aide les architectes à préparer et à formaliser leurs interventions, et il recense quelques exemples et ressources qui peuvent devenir des pistes de travail.

Une large communication a été mise en place dans tous les établissements scolaires des départements concernés (affiches, flyers). L'opération est en place pour l'année scolaire 2010 / 2011.

Elle sera évaluée grâce à des fiches d'évaluation remplies par les architectes et les enseignants, qui seront analysées en vue de l'amélioration de l'impact

de l'action (grille d'analyse par niveau scolaire, discipline scolaire, thématique abordée, temps passé par les uns et les autres, critiques formulées, etc.). Une journée de clôture sera organisée à la Maison de l'architecture en juin 2011 avec tous les participants enseignants et architectes. Cette journée rendra compte de l'analyse des interventions, donnera la parole aux intervenants, donnera les orientations de l'action pour l'année scolaire 2011-2012.

Bilan 2010 : 140 architectes inscrits (chiffage du nombre d'intervention en cours)

d) Préparation de l'exposition « Vu de l'intérieur. Habiter un immeuble en Île-de-France. 1945-2010 »

L'Ordre des architectes d'Île-de-France, avec le soutien du Conseil National de l'Ordre des architectes, a engagé une action sur l'évolution des modes d'habiter, des grands ensembles à l'habitat collectif d'aujourd'hui, dont l'aboutissement est l'organisation d'une exposition et la publication de son catalogue. Il a fait appel au laboratoire ACS de l'ENSA Paris-Malaquais (Monique Eleb et Sabri Bendimérad) pour en assurer le commissariat scientifique.



L'exposition s'appuie sur un travail approfondi de recherche documentaire auprès de diverses institutions publiques et privées. Elle présentera chronologiquement les différents exemples de logements illustrant l'évolution des modes d'habiter et des usages. Elle exposera avant tout des photos d'intérieur de logements dont la

plupart n'ont encore jamais été présentées au public.

Le fonds d'archives a été composé grâce aux prêts de l'OGIF, de la RIVP, de la Cité de l'architecture - Archives d'architecture du XXe siècle, des Archives nationales du monde du travail à Roubaix, des Archives municipales d'Ivry-sur-Seine et de Nanterre et du Centre Pompidou - Bibliothèque Kandinsky - fonds Cardot-Joly, d'agences d'architectes et de travaux d'étudiants de l'ENSA Paris-Malaquais. Les commissaires de l'exposition ont aussi revisité une vingtaine d'opérations avec le photographe Raphaël Salzedo.

Pour cette action, des partenariats ont été conclus avec le Conseil national de l'Ordre des architectes, l'OGIF, Bouygues Bâtiment Île-de-France - Habitat social, la RIVP, la Cité de l'architecture, Silvera.

L'exposition se tiendra du 19 janvier au 23 février 2011 à la Maison de l'architecture. Elle sera accompagnée d'un catalogue de 190 pages composé de textes thématiques et des textes de l'exposition. Il est édité par la maison d'édition Archibooks.

4) Pour un Ordre représentatif de la diversité des métiers

En prolongement des actions menées durant les deux mandats précédents, le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France a mis en place une commission « Diversité des métiers ».

Cette commission a pour objectif de contribuer à la modernisation de la représentation professionnelle afin de l'adapter à la réalité des exercices de la profession d'architecte aujourd'hui en France. Mieux connaître les différents métiers des architectes, savoir où et comment ils exercent ; mais également mieux connaître leurs responsabilités juridiques, déontologiques et professionnelles et mieux cerner leurs attentes vis-à-vis de l'institution qui les représente, tels ont été les sujets de réflexion et de débats menés au sein de la commission.

La commission « Diversité des métiers » est composée de manière permanente de trois élus et d'une chargée de mission. Elle est assistée de trois experts et accompagnée par un groupe de travail d'une douzaine d'architectes exerçant principalement hors de la maîtrise d'œuvre individuelle. Ils ont œuvré près de trois ans à la production de textes, de questionnaires, de débats, d'articles de presse, d'un site internet et ont échangé avec de nombreux professionnels tant au travers de leurs associations que de leurs entreprises et leurs employeurs.

En 2010, une journée d'étude a été organisée le 17 mars : « Architecte : des métiers, une même culture ». Elle a réuni une vingtaine de personnes en atelier l'après-midi, puis 150 personnes le soir lors du débat public. Pour cet événement, une vidéo a été réalisée sur « les métiers des architectes ». Elle est aujourd'hui en ligne sur le site de l'Ordre des architectes d'Île-de-France (www.architectes-idf.org) et sur celui du Conseil national (www.architectes.org).

Notre action a commencé à porter ses fruits avec l'évolution en 2010 du tableau d'inscription à l'Ordre : suppression de la rubrique « sans exercice de la responsabilité civile professionnelle » et meilleure lisibilité des différents métiers de l'architecture. Pour autant certaines ambiguïtés demeurent encore dans la nouvelle définition des catégories professionnelles. A titre d'exemple, la notion « d'exercice en dehors de toute fonction commerciale » n'a aucun fondement légal ou réglementaire et peut constituer une source d'exclusion d'architectes employés dans la maîtrise d'ouvrage privée. Le Courrier des Architectes N°73 intitulé « C'est fait le Tableau se modernise » a synthétisé cette réforme pour mieux l'expliquer aux confrères.



Rappelons les pistes ouvertes par l'Ordre des architectes d'Île-de-France pour accompagner la prise en compte de tous les architectes dans la représentation professionnelle :

- Obtenir la révision de l'ordonnance d'août 2005 qui impose aujourd'hui la nécessité de détenir l'HMONP (habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre) pour s'inscrire à l'Ordre ;

- Ouvrir l'inscription au Tableau de tous les architectes diplômés de sorte que, lorsqu'ils n'exercent pas la maîtrise d'œuvre en responsabilité civile professionnelle, la dénomination « autres exercices » (et non pas « sans exercice ») couvre tous les exercices et adopte une modulation conséquente de la cotisation ordinale ;
- Assurer l'évolution des décrets d'application de la loi sur l'architecture de 1977 relatifs au port du titre d'architecte et au Code des devoirs professionnels de sorte que tous s'y reconnaissent et puissent s'appuyer sur ses termes autant que le public ;
- Œuvrer pour que les architectes bénéficient de statuts qui reconnaissent les spécificités de leurs compétences dans les fonctions publiques et améliorer la lisibilité de l'architecture à tous les niveaux de décisions d'intérêt général ;
- Favoriser l'émergence d'une nouvelle image de l'institution ordinale auprès des architectes non maîtres d'œuvre afin qu'ils s'y reconnaissent et s'y rassemblent plus nombreux autour d'un corpus de valeurs culturelles partagées ;
- Offrir au sein du Pôle de formation EVA (environnement, ville et architecture) des formations destinées aux architectes non spécifiquement maîtres d'œuvre, qui soient agréées et prises en charge par les organismes de formation des employeurs par le biais de leurs OPCA (ingénierie, habitat social ...) et de la formation continue dans les fonctions publiques (CNFPT...).

D'autres thèmes demeurent en chantier dont celui du rassemblement des architectes salariés et du rapprochement avec nos confrères et consœurs en Europe via leurs institutions professionnelles.

5) La représentation de la profession

a) Les délégués départementaux

Les délégués départementaux sont des relais de l'Ordre (non élus) dans les départements. Ils sont choisis par le Conseil dans le cadre d'un appel à candidature. La durée de leur mandat est de trois ans.

Ils sont chargés de porter dans les départements les actions et les réflexions du Conseil et travaillent en interaction avec les élus référents et le chargé de mission désigné au sein des services de l'Ordre. Ils représentent donc un relais efficace entre les architectes locaux et l'Ordre régional.

Formalisées dans le cahier des charges qui leur est transmis en début de mandat, les missions du délégué sont les suivantes :

- la représentation professionnelle auprès des administrations et des élus ;
- la transmission, la diffusion et la promotion des productions et contributions intellectuelles du CROAIF auprès des architectes et des collectivités territoriales ;
- les relations avec les syndicats et les associations professionnelles ;
- les relations et les partenariats avec les écoles, les universités et les CAUE (participation souhaitée au Conseil d'administration).

Pour toutes les questions relatives aux missions légales, chaque architecte peut prendre contact avec son délégué départemental qui fera le relais avec le Conseil de l'Ordre.

Jean-Claude Semon (Seine-et-Marne)
Semon-Rapaport - 1bis rue du Coq Gaulois - 77170 Brie Comte Robert
Tél : 01 64 05 74 74 ou 06 62 24 32 63 / scpa-jcsemon@wanadoo.fr

Eric Richard (Yvelines)
Agence Kérosène - 63-69, rue du Général de Gaulle - 78300 Poissy
T. 01 30 06 34 74 / kero.architectes@wanadoo.fr

Franck Fauvet (Essonnes)
14 route de Lardy 91630 Cheptainville
Tél : 01 60 82 18 68 / ff@alu-workshop.net

Christian Monier (Hauts-de-Seine)
45 avenue Aristide Briand - 92120 Montrouge
T. 01 46 12 93 93 / monierchristian@aol.com

Jacques Soucheyre (Seine-Saint-Denis)
3T rue de la Mont Joie - 93200 Saint-Denis
T. 01 49 98 12 40 / soucheyre@wanadoo.fr

Michel Merlot (Val-de-Marne)
11, Promenade du Liébat - 94200 Ivry sur Seine
Tél : 01 46 71 83 39 ou 06 76 47 35 66 / michel.merlot@orange.fr

Patrick Bertrand (Val-d'Oise)
Atelier 15 architecture et Paysage
60 bis r de l'Hermitage - 95300 Pontoise
T. 01 30 73 09 32 / atelier15.pontoise@wanadoo.fr

b) Les jurys de concours

L'Ordre des architectes d'Ile-de-France est régulièrement sollicité par des maîtres d'ouvrage souhaitant la participation d'architectes aux séances de travail des jurys de concours.

Entre 2009 et 2010, afin de réactualiser la liste des 182 architectes qui avaient été sélectionnés lors de la campagne 2002, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France a lancé un nouvel appel à candidature à l'intention des architectes franciliens inscrits au Tableau.

A l'issue de cet appel à candidature, 200 architectes ont été retenus après une sélection préalable raisonnée visant à ce qu'ils disposent d'une expérience et d'une capacité adaptées aux enjeux du concours. Pour les aider dans leur mission et les guider dans certaines démarches, des sessions de formation ont été dispensées par des intervenants extérieurs dont la MIOCP et des élus du Conseil régional de l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France.

Une charte a été établie. Elle définit les principes d'une participation d'architectes à des jurys de concours sur recommandation du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France, selon des principes conformes aux engagements et convictions du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France.

Cette charte est signée par tous les architectes membres de la liste des jurys de concours, et communiquée aux maîtres d'ouvrage qui sollicitent leur participation.

Bilan 2010 :

- Depuis le début de l'année, **59 demandes** de la part des maîtres d'ouvrage ont été traitées, et **97 architectes** ont été désignés pour participer aux réunions des jurys.
- Les départements qui font le plus appel aux services de l'Ordre sont **l'Essonne** (11 demandes), **les Hauts de Seine** (10 demandes), et **les Yvelines** (10 demandes)

b) Les experts judiciaires

L'expert judiciaire est désigné par le juge pour l'éclairer sur les aspects techniques d'un procès.

Les architectes sollicitent leur inscription sur la liste des experts judiciaires. Ils doivent faire état d'une expérience reconnue et de connaissances approfondies dans le domaine où ils veulent pratiquer l'expertise. Pour ce faire, ils déposent un dossier de candidature auprès du Tribunal de Grande Instance qui effectue une requête sur le candidat :

Le Conseil Régional, saisi par le TGI, est chargé d'apporter un avis sur les candidatures. Elles sont analysées sur la base de six critères que doit remplir le candidat :

- être inscrit au Tableau depuis plus de 10 ans,
- être à jour de l'assurance professionnelle et de la cotisation ordinale,
- ne pas faire l'objet de plainte disciplinaire,
- avoir plus de 40 ans et avoir un exercice effectif de la profession.

56 demandes sont parvenues au Conseil Régional au cours du 1^{er} semestre en 2010 ; 18 architectes ont reçu un avis favorable, 14 un avis défavorable, 6 un avis réservé et 14 d'entre eux n'ont pas fait l'objet d'avis, car n'étaient pas inscrits au Tableau.

c) La participation aux jurys HMONP

L'article 17 de l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'HMONP prévoit la présence d'un représentant du Conseil régional de l'Ordre des architectes au sein des jurys HMO. L'Ordre est donc sollicité pour participer aux jurys se déroulant au sein des sept Ecoles d'architecture d'Ile-de-France : l'Ecole spéciale d'architecture, les Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) Paris-Belleville, Val de Seine, Paris-La Villette, Paris-Malaquais, Marne La Vallée et Versailles.

Face au nombre croissant de jurys HMO (60 en 2009, 99 en 2010), l'Ordre a dû faire appel, en plus des conseillers, aux délégués départementaux, à d'anciens conseillers et à des membres de l'Académie d'architecture afin d'y assurer sa présence. Une réunion de formation a été organisée à leur intention.

Un questionnaire à destination des représentants du CROAIF siégeant dans les jurys HMONP a été établi. Il permet ainsi de dresser chaque année un bilan à partir des suggestions et avis des jurés sur le déroulement des jurys et sur l'HMONP en elle-même.

6) Les publications et relations presse

L'Ordre des architectes d'Île-de-France communique à travers trois supports : le papier, son site Internet et l'e-mail.

a) Le Courrier des architectes

Publication traditionnelle de l'institution, le Courrier des architectes s'adresse aux 9 800 architectes de la Région Île-de-France et à tous les organismes du monde architectural (institutions, associations, écoles d'architecture). Support de communication généraliste et informatif, il rend compte de l'actualité politique et juridique, il rappelle les actions et les prises de position, il présente les services et les outils mis en place. L'équipe rédactionnelle comprend un comité de rédaction (choix des thèmes et relecture), une journaliste (rédaction), une graphiste (maquette, habillage, mise en page), un chargé de communication (coordination).

Bilan 2010 : 2 numéros publiés



un 16 pages en avril (n°73) : « patrimoine, des habits trop petits pour l'architecture », « la HMONP : une réforme positive mais inachevée », « la MSP : mode d'emplois », « c'est fait : le Tableau se modernise », « Grand Paris et petit bras », « Directive Services : première manche gagnée », « la culture vue par Jean Dubuffet ».



un 16 pages en juin (n°74) : « optimisme et obligation solidaire », « les maires dépassés par leur pouvoir ? », « la commande, une responsabilité architecturale à partager », « du bon usage des 3 modes de sélection », interview de Thierry Tuot : "Pour une nouvelle utilité publique de l'architecture", « faire émerger une nouvelle demande d'architecture », « trois ans d'action à l'Ordre d'Île-de-France », « la ville vue par Jacques Donzelot ».

Pour 2011, l'objectif de parution est d'au moins 2 numéros.

b) le site Internet : www.architectes-idf.org

Le site www.architectes-idf.org est un support de communication réactif conçu comme un outil pratique. Il donne accès à :

en Île-de-France le 6 janvier 2011
l'Ordre des architectes
est au service du public des architectes
et des étudiants
Il vous informe sur l'actualité
Il met son annuaire, ses liens et sa documentation
en téléchargement à votre disposition.



- l'annuaire des architectes
- l'actualité de l'institution
- un espace de téléchargement (dossier d'inscription, contrats-types),
- un guichet emplois et stages
- des archives multimédias

Le site Internet est totalement géré en interne. La mise en ligne d'actualités, d'informations et de contenus multimédias est quotidienne. Certaines informations sont relayées sur le site du Conseil National.

Bilan 2010 : 137 000 visiteurs sur l'année, soit en moyenne 11 400 par mois.
Les chiffres de fréquentation sont en hausse (134 000 visiteurs en 2009)

c) les newsletters

Support de communication économique et écologique, les newsletters sont le complément direct du site Internet dont elles relaient les actualités.



Ce système d'information réactif et efficace a été mis en place afin de sensibiliser les architectes et les organismes du monde architectural aux activités et aux actions de l'Ordre des architectes d'Île-de-France. Invitations, informations et communiqués sont envoyés régulièrement.

En 2010, nous avons communiqué à travers 3 types de newsletters qui répondent à 3 besoins différents : le calendrier mensuel des activités de la Maison de l'architecture, des invitations spécifiques aux manifestations et des newsletters d'information

Bilan 2010 : **plus de 80 e-mails d'information** ou d'invitation envoyés chaque fois à 12 000 destinataires (architectes, contacts, abonnés etc.)

d) Les relations avec la presse

Le service communication est en charge des relations avec la presse :

- relais interne pour les journalistes
- relations avec la presse professionnelle et grand public
- rédaction et envoi des communiqués de presse
- organisation des conférences de presse
- édition de revues de presse

Bilan 2010 : **plus de 100 articles** évoquant l'Ordre des architectes d'Île-de-France

II - Le Tableau de l'Ordre des architectes : le cœur d'une profession réglementée

Les personnes physiques ou morales qui exercent des missions d'architecture ont l'obligation de s'inscrire au Tableau des architectes et d'être assurées.

À ce jour, le Tableau des architectes d'Île-de-France compte :

- 9710 architectes et agréés en architecture
- 2515 sociétés d'architecture
- 14 détenteurs de récépissés, inscrits à l'annexe du Tableau

Le Service du Tableau répond chaque année :

- aux architectes, dans toutes les relations se rapportant à leur situation : modalités d'inscription, création de sociétés, changement de mode d'exercice, d'adresse, assurance professionnelle, démission, etc.
- au public, sur la réalité et la conformité d'une inscription au Tableau : demandes écrites d'information de la part du public ou de collectivités locales (ex : services instructeurs de demandes de permis de construire).

Volume d'activité :

- 20 000 attestations d'inscription envoyées en début et en cours d'année
- 10 000 appels téléphoniques reçus
- 7 500 attestations d'assurance traitées (contrôle assurance)
- 6 000 mises à jour des adresses et des modes d'exercice
- 3 000 justificatifs d'activité traités (contrôle du mode d'exercice)
- 2 000 visiteurs reçus et renseignés
- 750 inscriptions d'architectes et de sociétés d'architecture
- 600 radiations d'architectes et de sociétés d'architecture
- 600 réponses à des recherches d'architectes
- 500 nouveaux inscrits invités à venir prêter serment à l'Ordre
- 300 retours NPAI traités
- 150 dossiers destinés à la Commission Solidarité-Entraide saisis

La qualité et la fiabilité des informations qui figurent au Tableau et qui sont fournies par les architectes sont essentielles pour :

- l'information du Public
- le service rendu aux architectes
- la connaissance statistique et la réflexion sur la profession

1) Les Mouvements du Tableau des architectes et sociétés d'architecture

PRESTATIONS DE SERVICES	2010	2009	2008
Enregistrements	18	14	11

TABLEAU DES ARCHITECTES

Entrées	Inscriptions et réinscriptions	510	512	557
	Transferts entrée (architectes venant d'autres régions)	19	15	15
	Total des entrées	529	527	572
Sorties	Démissions	486	227	210
	dont honorariats	305	34	30
	Décès	25	21	23
	Transferts sorties (architectes transférés vers d'autres régions)	42	41	35
	Radiations administratives pour défaut d'assurance	60	54	242
	Radiations administratives pour défaut d'adresse	38	52	0
	Radiation administrative pour défaut de moralité	1	0	0
	Radiations disciplinaires	14	11	8
	Total des sorties	666	406	518
Suspensions	Suspensions disciplinaires	6	4	5
	Suspensions administratives pour défaut d'assurance	136	125	152

TABLEAU DES SOCIÉTÉS

Entrées	Inscriptions et réinscriptions	231	228	279
	Transferts entrée (sociétés venant d'autres régions)	4	5	4
	Total des entrées	235	233	283
Sorties	Démissions, dissolutions, liquidations	45	69	47
	Transferts sorties (sociétés transférées vers d'autres régions)	17	5	6
	Radiations administratives pour défaut d'assurance	19	19	74
	Total des sorties	81	93	127
Suspensions	Suspensions administratives pour défaut d'assurance	49	50	50

ANNEXE DES DÉTENTEURS DE RÉCÉPISSÉS

Entrées	Inscriptions et réinscriptions	1	0	1
Sorties	Radiations administratives pour défaut d'assurance	0	0	1

2) Le contrôle de l'assurance professionnelle, la procédure « suspension/radiation »

Depuis la parution de l'ordonnance du 26 août 2005 et du décret du 10 mai 2007 sur l'organisation de la profession, les Conseils régionaux sont contraints de suspendre du Tableau de l'Ordre, après mise en demeure, les architectes et les sociétés d'architecture qui ne transmettent pas leurs justificatifs d'assurance.

Le défaut d'assurance, après mise en demeure restée sans réponse entraîne :

- la suspension immédiate du Tableau ;
- la mention de cette suspension et de son motif sur le site internet de l'Ordre ;
- la privation du port du titre d'architecte et de société d'architecture ;
- l'interdiction d'exercer les missions qui y sont attachées.

Les architectes ou sociétés d'architecture suspendus disposent de 3 mois pour régulariser leur situation. Le défaut de régularisation dans le délai de 3 mois entraîne :

- la radiation du Tableau ;
- la privation du port du titre d'architecte et de société d'architecture ;
- l'interdiction d'exercer les missions qui y sont attachées.

Contrôle de l'assurance professionnelle	2010	2009
Mises en demeures pour défaut de justification d'une assurance conforme	365	320
Suspensions pour défaut de justification d'une assurance conforme	183	175
Radiations pour défaut de justification d'une assurance conforme	78	73

3) Les nouvelles rubriques du Tableau

Le CROAIF plaide depuis de nombreuses années pour la disparition de la dénomination « Sans exercice engageant la responsabilité civile professionnelle » et pour une valorisation par l'Ordre de la diversité des pratiques des architectes, en rassemblant en son sein l'ensemble de la profession, dans toute sa diversité.

En janvier 2010, après de nombreux échanges avec le Conseil National, la création de nouvelles catégories du Tableau a enfin abouti :

- Exercice à titre individuel ou en tant qu'associé d'une activité liée à l'aménagement de l'espace (en dehors de toutes fonctions de maîtrise d'œuvre et commerciale)
- Exercice à titre de salarié non associé d'une activité liée à l'aménagement de l'espace (en dehors de toute fonction commerciale)
- Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre à titre principal
- Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de missions de maîtrise d'œuvre
- Exercice exclusif dans un CAUE
- Exercice exclusif à l'étranger ou dans une collectivité d'outre mer non soumise à la loi sur l'architecture
- Sans activité momentanée

À ce jour, 453 architectes (contre 1405 en janvier 2010) restent inscrits sous la rubrique « Sans exercice engageant la responsabilité civile professionnelle » : le service du Tableau continue sa mission d'information afin que chacun trouve sa place sur le Tableau de l'Ordre.

Le CROAIF continue de militer pour une clarification et une simplification de ce nouveau tableau, aux rubriques et demandes de justificatifs trop complexes, malgré les avancées réelles, et difficilement compréhensible pour les architectes, comme pour le public.

4) L'architecte-honoraire

Depuis septembre 2010, l'architecte qui a cessé son activité professionnelle et demande sa démission de l'Ordre peut s'il le souhaite, et s'il remplit les conditions de 15 années d'inscription apparaître sur la liste des architectes honoraires consultable sur le site internet de l'Ordre <http://www.architectes.org/annuaire-des-architectes/l-annuaire-des-architectes/honoraire.php>

5) La libre prestation de services

La prestation de services permet à un architecte européen d'exercer la profession sur le territoire français à titre temporaire et occasionnel sans être pour autant inscrit à un Tableau régional de l'Ordre.

Suite à la transposition dans le droit français de la directive européenne « Services », dont l'objectif est de faciliter le libre établissement et la libre circulation des personnes et des services dans l'Union européenne, l'exercice de missions ponctuelles, sur le territoire français, d'architectes européens non inscrits à l'Ordre français a subi de nombreuses modifications.

Il s'agit à présent d'un enregistrement annuel, renouvelable et gratuit, et non plus d'un enregistrement par projet.

La liste des prestataires de services habilités à exercer temporairement et occasionnellement sur le territoire français apparaîtra prochainement sur le site de l'Ordre et devra être tenue à jour par le Service du Tableau. Un nouveau dossier de demande d'enregistrement est également en cours d'élaboration, en collaboration étroite avec le Service Juridique du Conseil National.

6) Les prestations de serment

Les architectes nouvellement inscrits à l'Ordre sont appelés à prêter serment, symbole de leur entrée dans la profession.

Cet événement s'organise autour d'un débat, qui est l'occasion de faire connaissance, de réfléchir et d'échanger sur l'exercice de la profession, ses pratiques et ses évolutions.

En 2010 le Conseil Régional a organisé 3 prestations de serment en janvier, mars et septembre. 751 architectes nouvellement inscrits ont été invités à participer à ces cérémonies collectives.

7) La Commission Solidarité Entraide (CSE)

Cette commission nationale, à laquelle participe le CROAIF, a pour principale mission d'établir des règles communes et de décider des exonérations et échelonnement en matière de paiement de la cotisation et des aides (dons, prêts...) attribuées aux architectes en difficulté, et ce quelle que soit la nature de cette difficulté.

	2010 (3 commissions 141 dossiers)	2009 (3 commissions 114 dossiers)
Assedic	37	36
Maladie	42	26
RMI	29	16
Cas particuliers	33	30
Autres	0	6

8) Le Guichet Unique

Le service Tableau, en lien direct avec le CNOA, la DGP (Direction Générale des Patrimoines) et en collaboration avec le Ministère des finances et l'association des CFE (centre de formalités des entreprises) :

- participe à l'expérimentation des guichets uniques ;
- participe aux ateliers en vue de la simplification et la dématérialisation de l'inscription à l'Ordre.

Le Guichet Unique permettra aux architectes et sociétés d'architecture français ou ressortissants de l'Union européenne de s'inscrire à l'Ordre et d'immatriculer leur activité auprès des Urssaf, Chambres de Commerce ou Greffes des tribunaux de commerce.

Le Guichet Unique ne concerne que les architectes inscrits sous les rubriques qui permettent l'exercice de la profession à son nom, à savoir : libéral, associé de société et société d'architecture.

L'architecte qui souhaite exercer selon un autre mode prévu à l'article 14 de la loi sur l'architecture devra s'adresser directement à l'Ordre.

III - Le service juridique : prévenir, conseiller et concilier

1) Les outils de règlement amiable des litiges et de précontentieux

Dans le but d'assurer sa mission de service public dans un esprit de pédagogie et de prévention, l'Ordre s'est doté d'un certain nombre d'« outils » de règlement à l'amiable des litiges :

- la conciliation
- la commission des marchés privés
- la commission des marchés publics
- la commission de déontologie

En matière de déontologie, pour les cas les plus graves, le Conseil de l'Ordre peut déposer une plainte auprès de la chambre de discipline.

a) Les conciliations

Cette procédure est obligatoire entre confrères avant toute procédure judiciaire.

Le Conseil organise également des réunions de conciliation entre maître d'ouvrage et architecte s'ils en font la demande ou si celle-ci est prévue dans une clause du contrat les liant.

L'organisation de ces réunions requiert une étude approfondie de chaque dossier, une qualification juridique des faits, un exposé écrit des problématiques et un accompagnement des parties dans la recherche d'une solution amiable.

La conciliation permet :

- de mettre fin à un litige de façon amiable
- d'éviter une procédure judiciaire

Un conciliateur, conseiller de l'Ordre est désigné.

Bilan 2010 : **97 conciliations ont été organisées**, parmi lesquelles 15 ont été annulées, **47 ont abouti** et 35 ont échoué (en 2009, 57 conciliations avaient été organisées par le Conseil).

b) La commission des honoraires / marchés privés

En cas de contestation d'honoraires par un maître d'ouvrage ou un architecte, et si une conciliation n'a pu aboutir, la commission des honoraires (devenue commission des marchés privés) peut être saisie pour rendre un avis. Il arrive que la commission arrive finalement à concilier les parties, auquel cas elle ne rend pas d'avis.

Le passage devant cette commission permet :

- le respect d'une procédure contradictoire
- une analyse technique et juridique, impartiale du différend

D'une façon générale, ses avis sont suivis par les tribunaux.

Bilan 2010 : **20 affaires ont été traitées** par la Commission des honoraires / marchés privés dont **4 ont finalement abouti à une conciliation** entre les parties (En 2009, 15 affaires avaient été traitées par la Commission).

c) La commission des marchés publics

Le principe de création de cette Commission a été acté par le Conseil en 2010 pour tenter de répondre aux sollicitations croissantes d'architectes portant sur les conditions de passation des marchés publics et assimilés.

La commission sera constituée de personnes compétentes en matière de commande publique de maîtrise d'œuvre issues de différents horizons, gage de son impartialité.

Son objet est :

- d'être un outil au service des architectes, des maîtres d'ouvrage et du public, agissant pour faire évoluer les pratiques dans le sens de l'intérêt général ;
- de permettre au CROAIF de conforter son expertise en s'imposant comme un lieu d'observation de la commande publique de maîtrise d'œuvre à même d'évaluer et d'anticiper ses évolutions.

Il est prévu que la commission démarre son activité dans le courant du premier trimestre 2011.

d) La commission de déontologie

La commission de déontologie est amenée à rendre des avis internes sur des manquements au Code des Devoirs Professionnels commis par des architectes.

Elle est composée de conseillers de l'Ordre et d'architectes indépendants qui apporte une vision extérieure à l'institution.

Bilan 2010 : **11 affaires ont été traitées par la commission de déontologie**, contre 21 en 2009 Sur les 11 affaires traitées en 2010, **6 ont abouti à une plainte disciplinaire** votée en 2010.

2) Les actions en protection du titre d'architecte

Le service juridique intervient lorsqu'il est saisi d'un dossier révélant un port illégal du titre. En effet, le titre d'architecte est protégé par les textes régissant la profession, n'autorisant le port de ce titre qu'aux personnes inscrites auprès d'un Conseil régional de l'Ordre des architectes.

Le service juridique procède par pédagogie en envoyant un courrier aux personnes se prévalant illégalement du titre, les enjoignant de régulariser leur situation.

Une plainte peut être votée à titre exceptionnel si la personne mise en cause ne répond pas aux demandes de régularisation de l'Ordre. Le port illégal du titre relève de la compétence des juridictions pénales, l'intérêt à agir des Conseils régionaux de l'Ordre leur étant reconnu en la matière.

Bilan 2010 : **25 dossiers en port illégal du titre ont été ouverts**, mais aucun n'a abouti à une plainte la même année car **les personnes et sociétés concernées ont régularisé leur situation sur la seule injonction du CROAIF**.

3) L'information juridique des architectes et du public

a) Le service de renseignement juridique par téléphone

Un service d'information juridique par téléphone réservé aux architectes est ouvert 5 jours sur 7, 9 heures par jour.

Chaque fois qu'une nouvelle réforme est mise en place, on observe une augmentation du nombre d'appels.

Les questions les plus fréquemment abordées portent sur :

- les relations architectes-maîtres d'ouvrage (privés ou publics)
- la déontologie
- l'application des textes régissant la profession (code des devoirs, loi sur l'architecture).

Bilan 2010 : ce service d'information juridique par téléphone a traité **plus de 4200 appels**.

b) Les permanences juridiques

Chaque premier jeudi du mois, le service juridique organise des permanences juridiques pendant lesquelles deux avocats renseignent gratuitement les architectes inscrits au Tableau de l'Ordre.

Bilan 2010 : **141 architectes ont bénéficié de ce service**.

c) L'information juridique du public

Le service juridique traite directement des demandes d'information émanant de maîtres d'ouvrage, de services instructeurs, de professionnels divers (avocats, experts comptables, entrepreneurs, etc.), relatifs à l'exercice de la profession d'architecte et des droits et devoirs qui y sont attachés. Ces demandes peuvent être traitées par téléphone ou par courrier.

Bilan 2010 : **le service juridique a ouvert près de 800 dossiers** suite à des réclamations ou demandes d'informations émanant de maîtres d'ouvrage, d'architectes ou de tiers. Une partie de ces dossiers a abouti à l'organisation de réunions de conciliation ou ont fait l'objet d'un traitement par une commission.

4) La veille juridique

Le service juridique assure une veille sur toutes les questions d'actualité liées à l'exercice de la profession. En 2010, le service a notamment réalisé des consultations écrites sur les nouvelles procédures de commande publique, par exemple les PPP, conception-réalisation, etc.

D'autre part, le service juridique de l'Ordre des architectes d'Île de France participe aux travaux de la Commission Juriet, au Conseil National de l'Ordre des Architectes. Cette commission a pour mission d'établir les règles juridiques communes de fonctionnement des différents Conseils Régionaux de l'Ordre des Architectes (CROA).

Elle se réunit en moyenne tous les deux mois et est composée :

- du service juridique du Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA)
- du conseiller national en charge de la commission
- de juristes et de permanents des CROA (Aquitaine, Basse-Normandie, PACA, Pays de Loire, Région Grand Est, Rhône-Alpes, Île-de-France.)

En 2010, le service juridique a participé à toutes les Commissions Juriet et a apporté sa contribution aux réflexions communes. Il a notamment intégré différents groupes de travail mis en place au sein de cette Commission sur les thèmes suivants :

- Information sur le traitement des nouvelles rubriques du tableau et notamment de la disparition de la rubrique des « sans exercice »,
- Rôle et missions des Conseils régionaux dans le cadre des procédures collectives,
- Mise en place des décrets sur la reconnaissance des qualifications (libre prestation de services et liberté d'établissement),
- Mise en œuvre du nouveau règlement intérieur de l'Ordre,
- Organisation des services juridiques de l'institution,
- Mise en œuvre d'une Foire aux Questions.

5) Autres activités juridiques

a) L'intervention dans le cadre des procédures de sauvegarde des entreprises

Dans le cadre de ces procédures, le service juridique :

- traite ces dossiers,
- informe les différents intervenants (mandataire-liquidateur, Tribunal, architecte),
- assiste parfois aux inventaires, aux audiences, et aux rendez-vous avec les mandataires.

Bilan 2010 : **43 dossiers** d'architecte ou de sociétés d'architecture faisant l'objet de procédures de liquidation ou redressement judiciaire ont été traités.

b) Exécution des jugements de suspension et de radiation rendus par la Chambre régionale de Discipline

Depuis 2008, l'Ordre s'assure de l'exécution des jugements de suspension et de radiation devenus définitifs et prononcés par la Chambre régionale de Discipline. A cette fin, le Conseil missionne des architectes gestionnaires.

Bilan 2010 : **17 dossiers** étaient concernés. Le CROAIF a missionné 17 architectes gestionnaires afin d'assurer ces missions.

6) La Chambre régionale de Discipline

La Chambre régionale de Discipline des architectes est composée de magistrats et de conseillers de l'Ordre : elle a pour mission d'instruire les plaintes déposées contre les architectes pour un manquement aux règles régissant la profession.

La majorité des plaintes traitées par la Chambre vise un défaut d'assurance professionnelle, ayant donné lieu à 567 plaintes déposées en 2006 et 601 en 2007, dont le traitement est en cours d'achèvement, seules 40 affaires restant à juger sur le fond.

Les manquements aux règles déontologiques représentent une dizaine de dossiers par an et concernent plus généralement :

- la signature de complaisance
- le défaut de conseil, de surveillance ou de direction de chantier
- le doute sur l'intégrité de l'architecte
- le discrédit de la profession ou manquement à l'honneur et à la probité
- le devoir de confraternité....

Des réunions sont organisées régulièrement avec les magistrats pour dresser des bilans d'étape et établir des perspectives d'évolution des instances disciplinaires.

Bilan 2010 :

- **10 plaintes ont été enregistrées visant :**
 - le défaut d'assurance professionnelle et transmission des attestations
 - le discrédit de la profession ou manquement à l'honneur et à la probité
 - le devoir de confraternité
 - l'absence de clarté et d'intégrité
 - la confusion d'activités
 - la sous-traitance
 - la signature de complaisance
 - le conflit d'intérêt
 - l'absence de contrat d'architecte
 - la concurrence déloyale
 - non observance des règles de succession de mission
- **4 audiences se sont tenues donnant lieu à l'examen de 82 affaires et pour lesquelles les sanctions suivantes ont été prononcées :**
 - 2 blâmes
 - 11 avertissements
 - 4 suspensions de 6 mois à 1 an dont 3 avec sursis
 - 9 radiations

- 35 relaxes, rejets de la requête ou pas lieu à statuer
- 4 reports de délibérés
- 42 retraits de plaintes ou désistements

Par ailleurs, 144 ordonnances de non lieu relatives à des architectes ne figurant plus sur le tableau de l'Ordre suite à des radiations ou démissions ont été rendues par la Chambre.

Enfin, le greffe de la Chambre de Discipline est également associé aux groupes de travail des Commissions Juriet du Conseil national et contribue aux réflexions communes de celles-ci.

A ce titre, les dernières actions ont données lieu à :

- l'élaboration d'un guide et d'une mallette à destination des greffes de Chambre de Discipline
- la constitution d'un recueil de jurisprudences concernant la Chambre de Discipline à travers les différentes régions.

IV – Les finances

1) Les charges

Les charges s'élèvent en 2010 à **2 165 350 €** et sont réparties ainsi :

- Les charges de fonctionnement représentent 27 % de notre budget : elles se composent des frais postaux, téléphone, documentation, maintenance et location de matériel, maintenance matériel, fournitures de bureau, documentation, frais bancaires, honoraires expert comptable, honoraires divers, prestation informaticien, frais de réception, indemnités des élus, organisation des élections ordinaires, salaires du service administration générale.
- Les charges immobilières représentent 23 % de notre budget : elles se composent des loyer et charges, électricité, entretien, assurance, équipement, frais amortissements, salaires du régisseur et de l'accueil. Le bâtiment abrite la Maison de l'architecture, le CNEAF, le Café A et le Pôle de formation. La mise à disposition d'une partie de nos locaux nous permet de financer les charges immobilières à hauteur de 56 %.
- Les charges liées aux missions légales représentent 27 % de notre budget : elles se composent des frais d'externalisation des informations juridiques par téléphone, frais des commissions déontologie et honoraires, frais liés aux nouvelles réformes, instruction des plaintes disciplinaires, frais d'avocats pour contentieux, suivi des gestionnaires, fonctionnement du tableau, organisation de la prestation de serment, salaires des services juridique, greffe et tableau. Ces charges sont financées par les inscriptions au tableau à hauteur de 39 %.
- Les actions institutionnelles et la communication représentent 23 % de notre budget : elles se composent des charges de :
 - communication / publication : courrier des architectes, site internet, mailing, vœux, Foire de Paris, ateliers, journée d'information des lycéens, les architectes dans les écoles, salaire du chargé de communication.
 - activités institutionnelles : organisation des rencontres départementales, débats sur le Grand Paris et la diversité des métiers, préparation de l'exposition sur le logement, formation professionnelle continue, rémunération des délégués départementaux, honoraires intervenants extérieurs, renouvellement des jurys de concours, soutien à la Maison de l'architecture et au Pôle de formation, salaires du chargé de mission et des stagiaires

2) Les produits

Les produits s'élèvent en 2010 à **2 109 123€** et sont répartis ainsi :

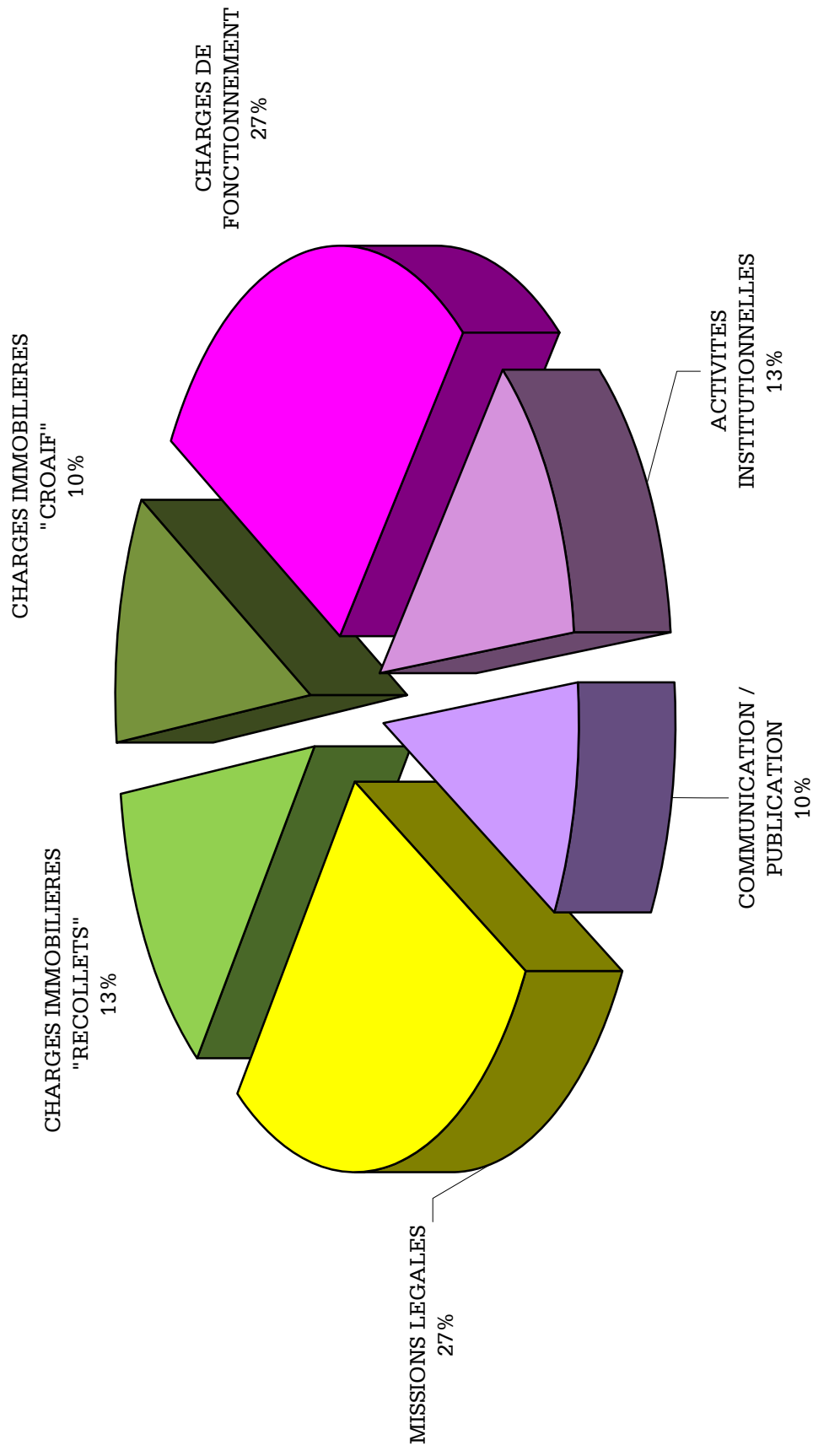
- La dotation du CNOA représente 72.00 % de nos recettes.
- La mise à disposition des locaux représente 13.00 % de nos recettes.
- Les inscriptions au tableau de l'Ordre (architectes et sociétés d'architecture) représentent 11.00 % de nos recettes.
- Les produits divers et les partenariats représentent 4.00 % de nos recettes.

BUDGET 2010 / CHARGES

CHARGES	REPARTITION									
	BUDGET 2010	ADMINISTRATION GENERALE	LOCAUX		ACTIONS INSTITUTIONNELLES		MISSIONS LEGALES			
		CHARGES DE FONCTIONNEMENT	CHARGES IMMOBILIERES "CROAIF"	CHARGES IMMOBILIERES "RECOLLETS"	ACTIVITES INSTITUTIONNELLES & COMMISSIONS	COMMUNICATION ET PUBLICATION	TABLEAU	JURIDIQUE	GREFFE - CHAMBRE DE DISCIPLINE	
Locations et charges locatives	269 500,00	0,00	132 510,00	136 390,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	
Charges administration et fonctionnement	257 250,00	102 600,00	0,00	950,00	5 000,00	24 000,00	35 200,00	89 500,00	0,00	
Honoraires et cotisations extérieures	111 000,00	45 000,00	0,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	
Communication / Publications	115 500,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	112 500,00	0,00	0,00	0,00	
Réceptions	48 700,00	26 200,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	
Représentation professionnelle	136 500,00	91 500,00	0,00	0,00	9 000,00	5 000,00	0,00	25 000,00	6 000,00	
Nouvelles réformes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	
Maison de l'architecture	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Pôle de formation	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charges de personnel	960 400,00	321 200,00	47 200,00	68 000,00	56 000,00	67 700,00	146 800,00	189 300,00	64 200,00	
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT	2 043 850,00	586 500,00	179 710,00	205 340,00	275 500,00	209 200,00	193 000,00	324 400,00	70 200,00	
AUTRES CHARGES (BILAN)										
Autres charges (bilan)	121 500,00	6 500,00	42 550,00	72 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL CHARGES	2 165 350,00	593 000,00	222 260,00	277 790,00	275 500,00	209 200,00	193 000,00	324 400,00	70 200,00	

Conseil Régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France Budget 2010

Répartition des charges

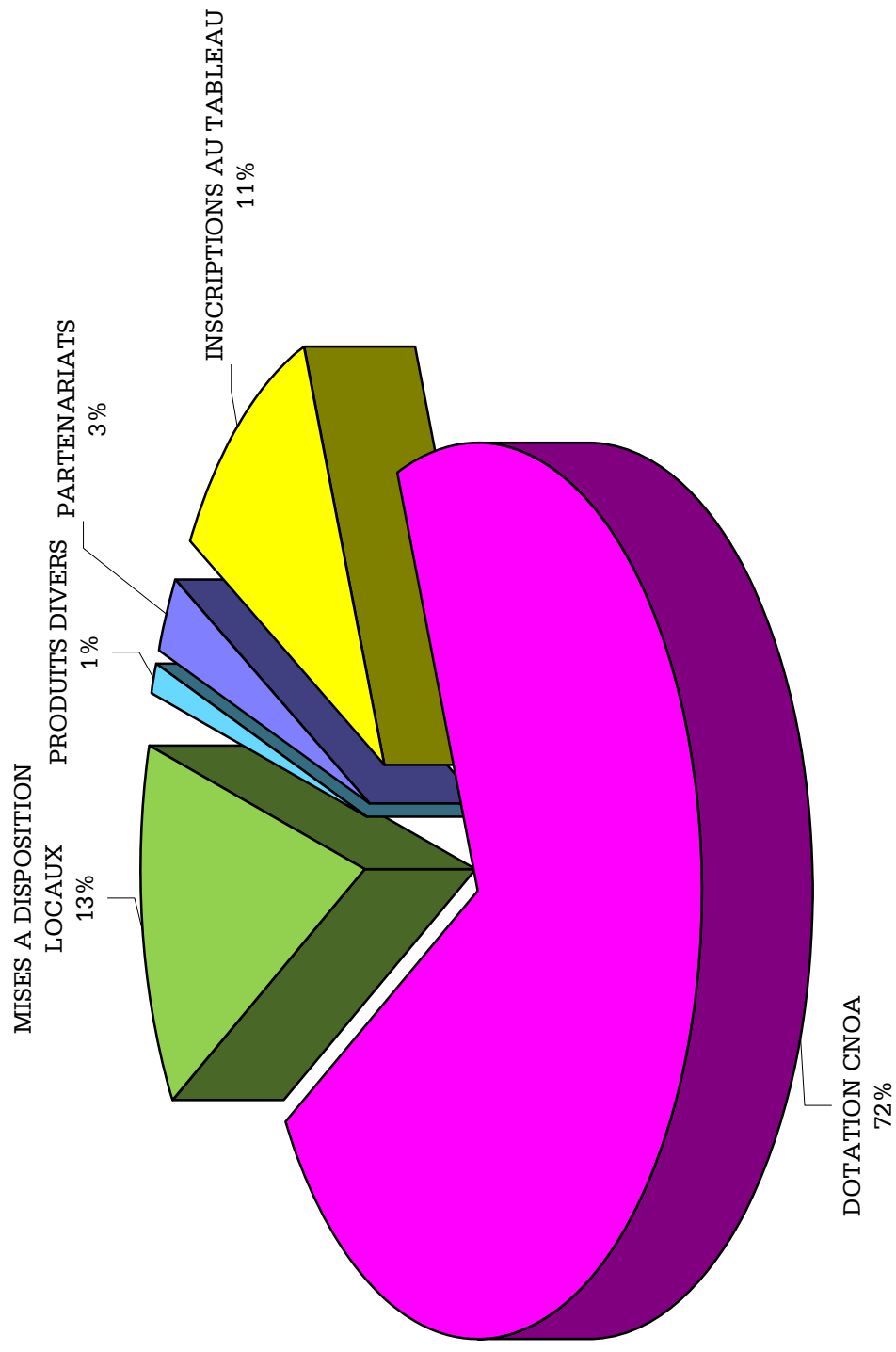


BUDGET 2010 / PRODUITS

PRODUITS	REPARTITION										BUDGET 2010	
	ADMINISTRATION GENERALE		LOCAUX			ACTIONS INSTITUTIONNELLES			MISSIONS LEGALES			
	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	PRODUITS IMMOBILIERES "CROAIF"	PRODUITS IMMOBILIERES "RECOLLETS"	ACTIVITES INSTITUTIONNELLES & COMMISSIONS	COMMUNICATION PUBLICATION	TABLEAU	JURIDIQUE	GREFFE - CHAMBRE DE DISCIPLINE				
Inscriptions tableau	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotations CNOA	1 522 428,00	578 000,00	181 128,00	0,00	260 500,00	78 000,00	202 400,00	152 200,00	0,00	0,00	0,00	70 200,00
Mises à disposition locaux	277 695,65	0,00	0,00	277 695,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits divers	79 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT	2 109 123,65	593 000,00	181 128,00	277 695,65	260 500,00	193 000,00	324 400,00	209 200,00	0,00	0,00	0,00	70 200,00
AUTRES PRODUITS (BILAN)												
Autres produits (bilan)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS	2 109 123,65	593 000,00	181 128,00	277 695,65	260 500,00	193 000,00	324 400,00	209 200,00	0,00	0,00	0,00	70 200,00

**Conseil Régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France
Budget 2010**

Répartition des produits



en Île-de-France

L'Ordre des architectes

adresse

148 rue du Fbg Saint-Martin 75010 Paris

tel : 01 53 26 10 60

fax : 01 53 26 10 61

e-mail : croaif@architectes-idf.org

accès

métro : Gare de l'Est

(4, 5, 7)

bus : Gare de l'Est

(30, 32, 46, 56, 65, 38, 47, 39, 31)

parking : Gare de l'Est

horaires d'ouverture

du lundi au vendredi

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

retrouvez nous sur

www.architectes-idf.org